

LES RENDEZ-VOUS DES IFRS



1.5 jours

L'ACTUALITÉ TRIMESTRIELLE : ÉVOLUTIONS EN COURS (IASB ET IFRIC)

PROGRAMME DE LA FORMATION

LE CONTENU DE CES SESSIONS DÉPEND DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'IASB ET DE L'IFRIC. A TITRE INDICATIF, LES SUJETS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TRAITÉS SONT LES SUIVANTS :

- › Actualité des normes
 - sujets prioritaires de l'IASB pour les Corporates : traitement des contrats d'achat d'électricité renouvelable, changements climatiques, IFRS 18, IAS 28, regroupements d'entreprises
 - autres sujets en cours de révision : projet FICE, Post-Implementation Review IFRS 15 et IFRS 16, critères et valorisation des provisions
 - processus d'amélioration annuel
- › Actualité des interprétations
 - thèmes inscrits à l'ordre du jour de l'IFRIC et rejets
- › Avancement de la normalisation aux États-Unis et impacts pour les sociétés européennes
 - étendue et limites de la convergence
- › Positions du normalisateur comptable (ANC) et des organes de supervision (ESMA, AMF)

Illustrations : revue d'états financiers de groupes consolidés

Discussions de groupe : principales difficultés identifiées et principaux impacts attendus

Cas pratiques sur les différentes thématiques abordées



OBJECTIFS

Actualiser ses connaissances trois fois par an en suivant l'évolution des normes et interprétations en projet.

Exploiter les nouveautés de la normalisation comptable internationale.

Anticiper les impacts sur les états financiers des changements en cours ou attendus.

Préparer l'organisation pour appliquer les nouvelles règles de façon optimale.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Un point trimestriel incontournable pour anticiper les évolutions IFRS et préparer les adaptations nécessaires dans les comptes

Un format court et un rythme régulier parfaitement adaptés à une veille technique efficace et à jour sur les normes comptables internationales

Une analyse ciblée des normes en cours d'évolution, incluant les projets de l'IASB, les interprétations IFRIC et les positions des régulateurs européens (ANC, ESMA, AMF)

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables financiers, consolidation et comptabilité, Experts comptables, Commissaires aux comptes

Il est nécessaire de disposer d'un bon niveau en IFRS, ou d'avoir suivi les formations « Pratique des IFRS 1re partie et 2e partie »

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Pendant la session : pour chaque sujet, présentation de l'enjeu et de l'état des travaux : discussion paper, exposé-sondage, norme ou interprétation. Analyse des impacts en pratique. Le suivi des points soulevés par les participants et les discussions permettent de s'assurer de l'acquisition des connaissances. Après : l'animateur est disponible pour répondre à toute question relevant de la formation.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation

Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

2 090 € HT - Réf : CTA-FHRDVI

Validité : 30 juin 2026

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :

le 11 mai 2026 de 09:00 à 12:30

le 16 septembre 2026 de 09:00 à 12:30

le 2 décembre 2026 de 09:00 à 12:30

Participant(e)

Mme M. Nom

Prénom

Fonction

E-mail

(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe)

Tél. mobile (pour infos de dernière minute)

Mesures compensatoires pour les personnes en situation d'handicap :
.....

Formation choisie

Titre

Référence

Dates

Lieu

Options proposées pour certaines formations :
- Accès e-ressources pendant un an (remise de 40% sur le prix public)
- Veille juridique pendant un an (remise de 70% sur le prix public)
- Expertise décisionnelle d'une heure (remise de 30% sur le prix public)

Merci de préciser votre choix :
 Accès e-ressources* Veille juridique* Expertise décisionnelle

Indiquez le tarif total (Formation + option(s) choisie(s))

Entreprise / Établissement

Raison sociale

Adresse

Code postal [][][][][][] Ville

Téléphone

N° d'identification (TVA intracommunautaire)

Code APE / NAF

N° Siret []

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom

Service/Fonction

Tél. (ligne directe)

Prénom

E-mail

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom

Prénom

Service/Fonction

E-mail

Libellé de la facture

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO

Numéro de prise en charge

Adresse de votre OPCO

Code postal [][][][][][] Ville

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/mentions-legales-et-cgv